SARL MAVIME

SEMPY (62)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE POUR UN ATELIER DE VOLAILLES DE 63 000 EMPLACEMENTS

Résumé non technique

Janvier 2018

Numéro de dossier		IC1232
Version	Date	Description
1	31/07/17	Première version déposée en préfecture
2	07/02/18	Version finale avec erratum intégré
3		
Intervenants		
Rédacteur principal		Laurine FAVRE
Contrôle		Nicolas FRUIET
Validation		Nicolas FRUIET

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Préambule

La SARL Mavime gère actuellement une activité d'élevage de poulets de chair d'une capacité de 21 000 emplacements sur la commune de Sempy, Pas-de-Calais. Elle est propriétaire d'un bâtiment existant d'une surface de 1 000 m² situé rue de l'Eglise sur cette même commune.

Madame Edith Martel, unique associée de la SARL Mavime, projette la construction d'un nouveau bâtiment d'une surface de 2 000 m² dans la prolongation immédiate du premier. La capacité de production de la société atteint alors 63 000 emplacements. Cette augmentation d'activité est prévue pour sécuriser l'installation des deux fils, Vincent et Emeric Martel, prévue pour 2018.

Vincent Martel possède à titre personnel un élevage allaitant de 55 têtes pour une surface agricole utile de 130 hectares. Il s'agit de l'EARL Martel.

Toute activité d'élevage de volailles de plus de 40 000 emplacements est soumise aux réglementations ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et IED (*Industrial Emissions Directive*). La SARL Mavime est concernée par les rubriques 2111-1 et 3660a).

Le dossier d'autorisation auquel se réfère le présent résumé non technique a pour vocation de répondre aux exigences prévues par ces deux cadres réglementaires dans le cadre de la création du nouveau bâtiment avicole de 2 000 m².

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Sigles et symboles utilisés

BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
DGAC	Direction Générale de l'Aviation Civile
ERS	Evaluation du Risque Sanitaire
GPL	Gaz de Pétrole Liquifié
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IED	*Industrial Emissions Directive*
IGP	Indication Géographique Protégée
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
RNU	Règlement National d'Urbanisme
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SARL	Société A Responsabilité Limitée
TER	Transport Express Régional
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Avant-propos

Toute Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation est tenue de réaliser une étude d'impact de son projet sur l'environnement ainsi qu'une étude de dangers évaluant les risques inhérents à ce projet.

Le présent résumé non technique est conçu pour rendre compte des éléments essentiels et des conclusions de ces deux études de manière à en faciliter la compréhension par le grand public.

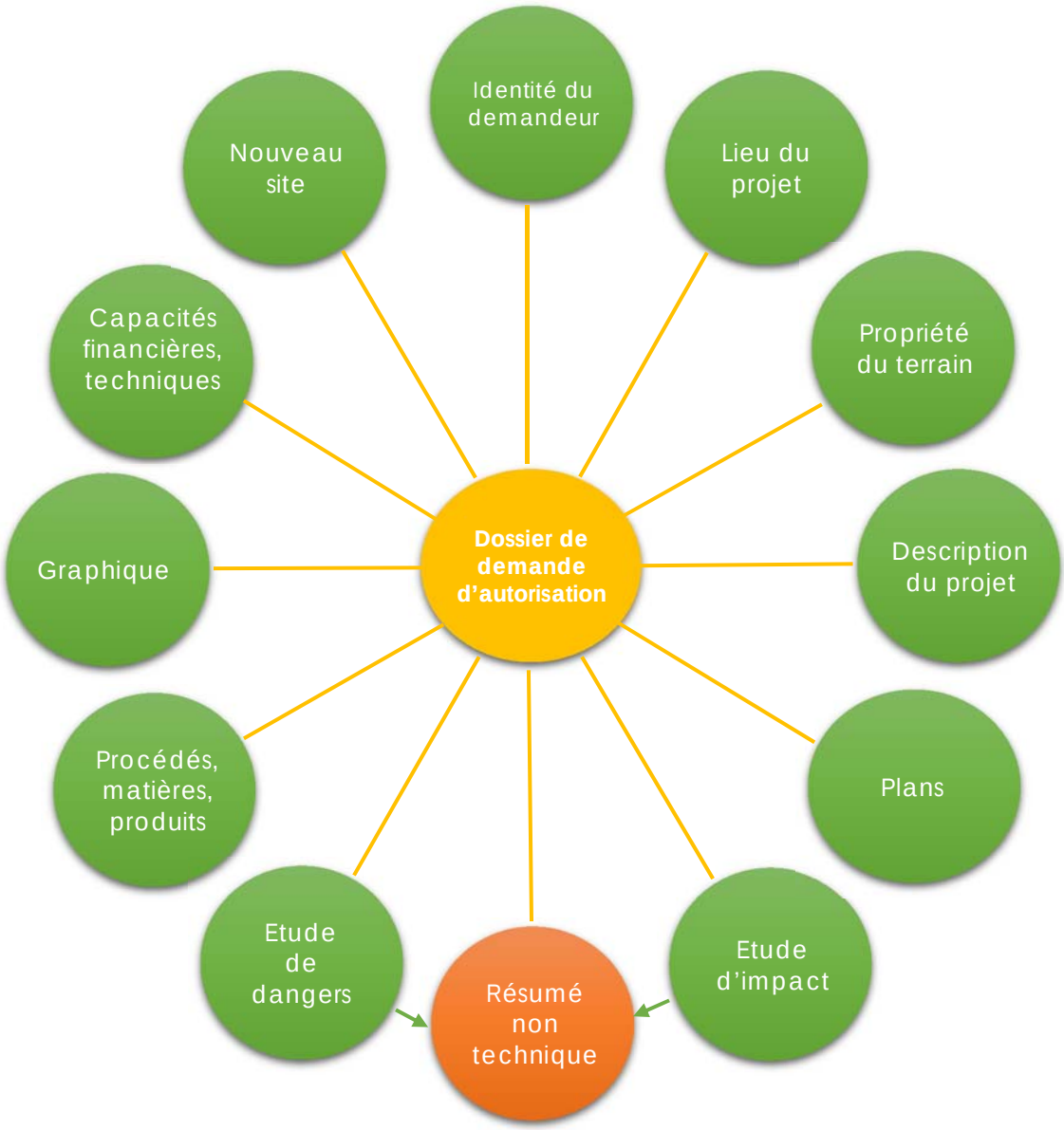

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Résumé non technique

Le résumé non technique reprend de manière synthétique les informations essentielles développées dans l'étude d'impact et l'étude de dangers.

Etude d'impact

Objectif L'étude d'impact définie au R. 122-5 du Code de l'Environnement doit permettre de vérifier le respect des objectifs de qualité du milieu récepteur. L'étude d'impact présente successivement une analyse de l'état initial, une analyse des effets directs et indirects du projet, une justification des solutions retenues pour le projet, les mesures envisagées pour limiter voire compenser leseffets du projet sur l'environnement et les conditions de remise en état du site après exploitation.

➔ **CHAPITRE 1**

Etude de dangers

Objectif L'étude de danger mentionnée à l'*article L.181-25 du Code de l'Environnement* justifie que le projet permet d'atteindre, dans des conditions acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation. Le contenu de l'étude de dangers doit être en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles

➔ **CHAPITRE 2**

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Chapitre 1 : Etude d'impact

Présentation du demandeur

Le projet est porté par la SARL Mavime, domiciliée 12 rue Croisée à Sempy (Pas-de-Calais).

CAPACITES TECHNIQUES

Madame Edith Martel, associée de la SARL Mavime, gère depuis près de 18 ans l'activité avicole de la société.

Elle sera rejointe prochainement par ses deux fils Vincent et Emeric Martel, respectivement titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) mention Analyse et conduite de systèmes d'exploitation (2010) et d'un brevet professionnel option Responsable d'exploitation agricole (2013).

Les deux fils connaissent parfaitement le fonctionnement et les modalités de gestion de l'exploitation de la SARL Mavime pour y avoir travaillé depuis plusieurs années, en complément d'autres expériences professionnelles acquises au cours de leurs cursus.

C'est donc fort de 18 ans d'expérience que les associés de la SARL Mavime s'engagent dans le développement de leur atelier de volailles de chair.

Ils sont par ailleurs accompagnés et conseillés par les techniciens de la filière Aviplus de la coopérative Uneal, reconnue localement.

CAPACITES FINANCIERES

La construction du nouveau bâtiment et son équipement sont financés intégralement par un emprunt bancaire.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Présentation du projet

La SARL Mavime gère actuellement une activité d'élevage de poulets de chair d'une capacité de 21 000 emplacements dans un unique bâtiment de 1 000 m².

La structure souhaite se doter d'un nouveau bâtiment de 2 000 m² dans le prolongement de l'existant afin de porter la production à 63 000 emplacements.

LOCALISATION DU SITE

Le nouveau bâtiment V2 sera implanté dans le prolongement direct d'un bâtiment existant V1 appartenant à la SARL Mavime situé rue de l'Eglise sur la commune de Sempy (Pas-de-Calais).

Les parcelles cadastrales concernées sont les parcelles 106 et 107 de section ZA.

Le siège d'exploitation de la SARL Mavime se trouve à 880 mètres au Sud sur la même commune.

Positionnement géographique du projet de la SARL Mavime (Source Geoportail)

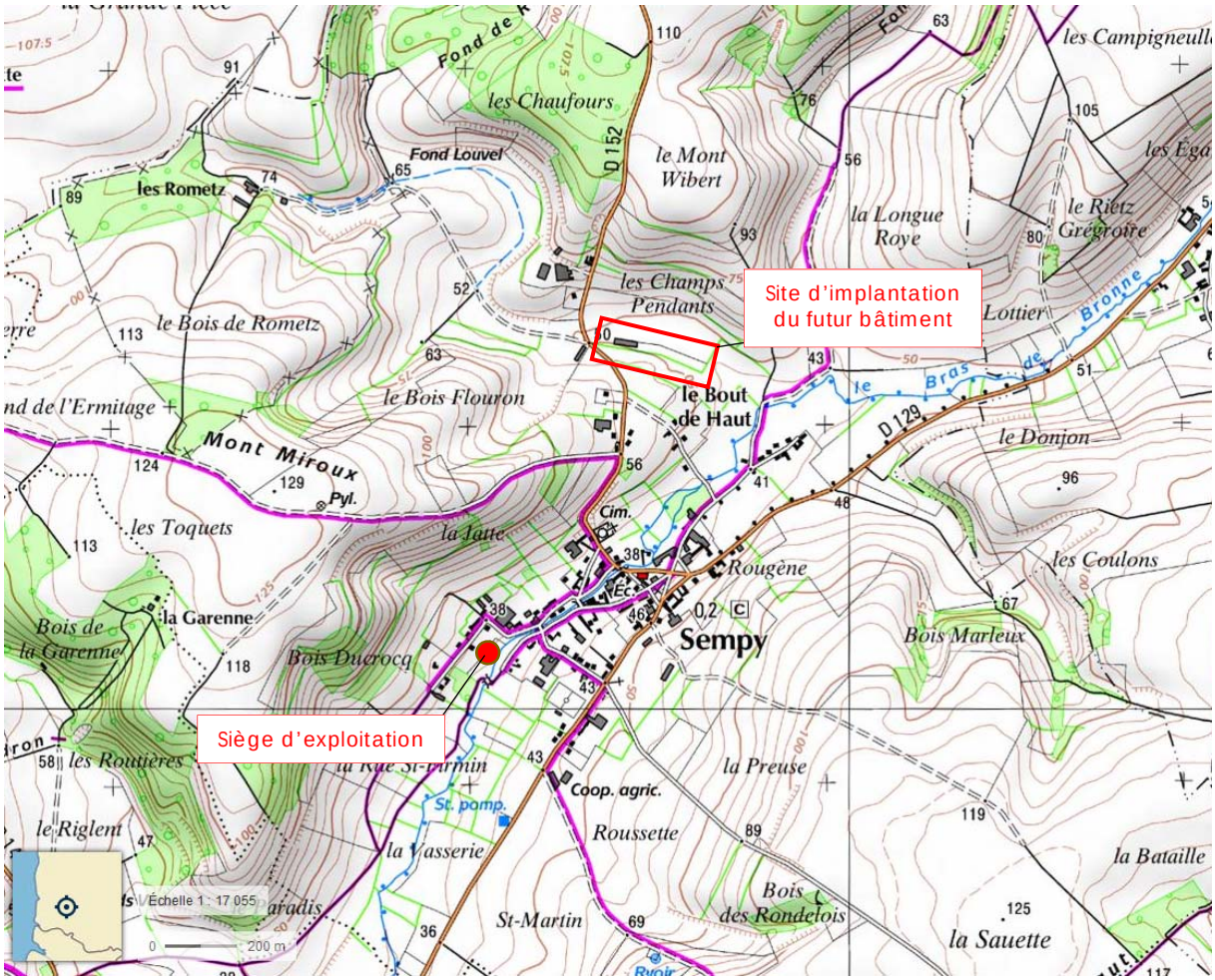

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

NOMENCLATURE DE L'INSTALLATION

Les élevages avicoles relèvent de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) à partir d'un certain nombre d'emplacements.

L'activité de la SARL Mavime est concernée par les rubriques **3660.** Elevage intensif et **2111.** Volailles, gibier à plumes (activité d'élevage, de vente, etc. de) de la nomenclature ICPE.

Le régime de classement d'une installation est défini en fonction des seuils indiqués dans chacune des rubriques ICPE qui la concerne. Dans le cas où l'installation est soumise à plusieurs régimes, c'est le plus contraignant qui l'emporte. Toute activité soumise à une rubrique ICPE avec des numéros en 3000 est par ailleurs concernée par la réglementation européenne dite *Industrial Emission Directive* (IED) depuis 2010. Cette directive IED conditionne le recours obligatoire aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) au seuil indiquée par la rubrique 3000 correspondante.

La production du site de la SARL Mavime atteint 63 000 emplacements dans sa configuration après projet et dépasse donc le seuil de 40 000 emplacements fixé par les rubriques 3660 et 2111. Le site est alors soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et relève également de la directive IED.

DESCRIPTION DU PROJET

Nature et volume de l'activité

La SARL Mavime souhaite augmenter sa capacité de production de 21 000 à 63 000 emplacements.

La construction du nouveau bâtiment d'une surface de 2 000 m² jouxtant immédiatement le bâtiment existant de la rue de l'Eglise permet d'absorber cette augmentation d'activité.

La SARL Mavime produit actuellement des poulets de chair, élevés pour leur viande. Elle envisage également la production de dindes si le marché venait à évoluer. Le nouveau bâtiment est conçu pour assurer ce type d'élevage.

La densité de production du site dans sa configuration après projet est conforme aux prescriptions relatives au bien-être animal de l'*arrêté du 28 juin 2010 établissant les normes minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande*.

Nouveaux équipements

Le nouveau bâtiment est construit, isolé et équipé selon les dernières normes en vigueur.

Deux nouveaux silos de 35 m³ chacun seront placés à l'entrée du nouveau bâtiment afin de stocker le supplément d'aliments nécessaire. Deux cuves additionnelles d'une capacité unitaire de 1,75 tonnes destinées au stockage du GPL qui alimente le système de chauffage seront ajoutées à proximité du sas technique du nouveau bâtiment.

Une chambre froide fermée dédiée au stockage des cadavres de volailles sera installée à l'entrée du site, remplaçant ainsi le bac extérieur actuel.

Un nouveau fossé de deux mètres de large sera creusé le long des façades Sud et Ouest et connecté au fossé déjà existant afin de recueillir les eaux pluviales issues du nouveau bâtiment et assurer leur bonne infiltration dans le sol.

Une fosse étanche d'un volume de 5 m³ sera construite pour stocker les eaux issues des lavabos des deux bâtiments.
Une réserve incendie privative de 120 m3 sera enfin construite entre les deux bâtiments pour assurer la protection du site contre les incendies.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Modalités de gestion de l'élevage

La SARL Mavime souhaite conserver son activité d'élevage de poulets de chair mais envisage également la production de dindes lourdes sur son site si le marché venait à évoluer.

Deux schémas de production peuvent donc être mis en place sur le site de la SARL Mavime.

En cas d'élevage de poulets de chair, la SARL Mavime produira sept bandes de 63 000 poulets de chair séparées par sept vides sanitaires de 10 jours chaque année. Les animaux rentrent toujours au stade poussin. Sur les 63 000 poulets de départ, 21 000 individus sortent à 34 jours pour un poids de 1,80 kg. Les 42 000 restants sont revendus à l'âge de 42 jours pour un poids de 2,4 kg.

Concernant le schéma « Dindes », trois lots de 6 000 mâles et 8 000 femelles seront produits sur une année. Les volailles rentrent ensemble dans le bâtiment existant. Tous les mâles sont ensuite déplacés vers le nouveau bâtiment au bout de cinq semaines ; 5 000 femelles restent dans le bâtiment V1 et 3 000 sont envoyées dans le nouveau bâtiment.

Les femelles quittent les bâtiments onze semaines après leur entrée sur site. Les mâles sont conservés pour une durée de cinq semaines supplémentaire.

Un vide sanitaire de trois semaines sera effectué entre les lots pour chacun des deux bâtiments.

Quels que soit le schéma de production retenu, les animaux sont vendus aux abattoirs par l'intermédiaire d'Aviplus, assurant ainsi qualité et traçabilité des produits.

Consommations prévisionnelles en eau

L'eau utilisée sur site l'est essentiellement pour l'abreuvement des bêtes, le nettoyage des bâtiments et pour alimenter les lavabos.

Elle provient uniquement du réseau d'eau public. Des dispositifs de clapet anti-retour et de compteur volumétrique sont présents pour assurer une bonne maîtrise des arrivées d'eau.

La consommation annuelle du site dans sa configuration après projet est estimée à 3 199 m^3 maximum, soit 8,8 m^3/jour.

Gestion des effluents et déchets

Les eaux pluviales générées par les bâtiments sont recueillies puis infiltrées dans des fossés dédiés, conformément aux exigences de la réglementation ICPE.

Les eaux de lavage des bâtiments sont absorbées par la litière souillée encore en place après départ des animaux. Les eaux issues des lavabos des deux bâtiments sont envoyées puis stockées dans une fosse dédiée d'un volume de 5 m^3, soit une capacité de stockage d'un an.

Les fumiers de volailles produits sur site sont stockés au champ avant d'être intégralement épandus sur le parcellaire appartenant à deux autres exploitations, l'EARL Martel et l'EARL Trunnet. Les eaux issues des lavabos sont des effluents peu chargés qui peuvent également être épandus au champ. Les modalités d'épandage de ces deux types d'effluents sont détaillées dans le chapitre **Plan d'épandage** du présent résumé technique.

Les cadavres d'animaux sont stockés dans une chambre froide dédiée à l'entrée du site puis enlevés par une société d'équarrissage qualifiée.

Les autres déchets produits sur l'exploitation sont stockés puis éliminés par des filières adaptées à leur nature (déchetterie, élimination en centre de collecte des déchets, etc).

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Plan d'épandage

PRODUCTION ANNUELLE DE FUMIERS

Les quantités de fumiers produites à l'année sur le site de la SARL Mavime dans sa configuration après projet sont estimés à 510 tonnes, quel que soit le schéma de production retenu.

Les eaux issues des lavabos de l'installation représentent moins de 5 tonnes par an.

Ces effluents représentent 15 582 kg d'azote à valoriser par an.

PERIMETRE D'EPANDAGE

La SARL Mavime ne possédant aucune terre en propre, les effluents produits sur son site sont épandus sur des parcelles appartenant à des tiers, à savoir l'EARL Martel et à l'EARL Trunnet.

Le parcellaire d'épandage concerne les communes suivantes :

- Aix-en-Issart
- Avesnes
- Beaurainville
- Boisjean
- Brimeux
- Coupelle-Vieille
- Embry
- Herly
- Humbert
- Maninghem
- Marenla
- Quilen
- Saint-Michel-sous-Bois
- Sempy

La réglementation impose des restrictions d'épandage à proximité des habitations, des cours d'eau et des captages destinés à l'alimentation en eau potable. Ces restrictions sont renforcées par une réglementation spécifique dans des zones où la teneur en nitrates des eaux est importante, comme c'est le cas dans le département du Pas-de-Calais. Cette réglementation spécifique interdit également l'épandage sur des parcelles à pentes trop importantes à proximité des cours d'eau.

Certaines surfaces possèdent des caractéristiques de sol qui limitent voire empêchent toute activité d'épandage.

La surface totale d'épandage est donc calculée en incluant toutes les restrictions évoquées ci-dessus. Dans le cas de la SARL Mavime, elle représente 240 hectares sur 246 hectares disponibles.

GESTION DES EPANDAGES

Les fumiers de volailles seront épandus à l'aide d'épandeurs à hérissons verticaux, bien adaptés à ce type d'effluent. L'enfouissement est réalisé dans les 12 heures suivant l'épandage à travers un labour des parcelles, conformément aux recommandations des Meilleures Techniques Disponibles.

L'épandage des effluents tient compte des restrictions évoquées dans le paragraphe précédent, mais également des interdictions liées à certaines conditions climatiques défavorables comme le gel et les fortes pluies.

Les périodes et doses d'apports varient selon le parcellaire et la culture considérée. Elles sont reprises dans le tableau qui suit.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Détail des modalités d'épandage sur le parcellaire mis à disposition de la SARL Mavime

Tiers	Cultures	Effluent	Dose (T/ha)	Période d'épandage envisagée
EARL Martel	Avoine, ray-grass	Fumier de volailles	10	Mars
	Blé	Fumier de volailles	10	Août
	Prairie permanente	Eaux de lavabos	5	Août
EARL Trunnet	Blé	Fumier de volailles	5	Mars

Il a été vérifié que le plan d'épandage est bien dimensionné, c'est-à-dire que la quantité totale d'azote d'origine organique appliqué sur les parcelles est inférieure aux capacités d'exportation des cultures.

Le plan d'épandage respecte par ailleurs la limitation des doses totales d'azote organique imposée en zone vulnérable nitrates.

STOCKAGE DES EFFLUENTS

Les capacités de stockage de la SARL Mavime sont suffisantes pour couvrir les périodes d'interdiction d'épandage et sont adaptées pour absorber un éventuel prolongement de mauvaises conditions climatiques.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Calendrier prévisionnel des épandages organiques sur le parcellaire mis à disposition de la SARL Mavime

Tiers	Cultures	Surface (ha)	SAMO (ha)	CIPAN	Effluent	Dose (T/ha)	Périodes d'épandage												Quantités épandues (T)	
							J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Fumiers de volailles	Eaux de lavabos
EARL Martel	Ray-grass	25	19,2		Fumiers de volailles	10			x	x									192	
	Blé	23	11		Fumiers de volailles	10								x	x				110	
	Orge d'hiver	15																		
	Colza	15																		
	Avoine	6	6		Fumiers de volailles	10			x	x									60	
	Prairies permanentes	40	1		Eaux de lavabos	5								x	x					5
	Total	**124**	**37,2**																**362**	**5**
EARL Trunnet	Blé	58	29,6		Fumiers de volailles	5								x	x				148	
	Colza	1																		
	Escourgeon	6																		
	Pois conserve	7																		
	Betterave sucrière	26																		
	Pomme de terre fécule	20																		
	Pomme de terre de consommation	4																		
	Total	**122**	**29,6**																**148**	**0**
TOTAL PLAN D'EPANDAGE		246	66,8																510 T	5 m³

Studeis
EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Etat initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement s'attache à décrire les caractéristiques des milieux physiques, naturels et humains de la zone de projet à partir de relevés de terrain et de sources bibliographiques pertinentes.

Cette étape permet d'établir une situation de référence avant-projet afin d'évaluer l'impact de ce dernier sur les composantes de l'environnement qui l'entoure.

MILIEU PHYSIQUE

Les bâtiments et plus généralement le parcellaire d'épandage sont situés sur des formations géologiques communes de type loess surmontés de sols majoritairement crayeux et marneux.

La zone de projet est à cheval sur les masses d'eau souterraines de la « Craie de la vallée de la Canche amont », de la « Craie de l'Artois et de la vallée de la Lys » et de la « Craie de l'Audomarois ». Ces nappes sont à dominante sédimentaire ; elles présentent un état quantitatif satisfaisant mais un état chimique global jugé mauvais.

La pluviométrie moyenne annuelle de la zone s'élève à 810 mm. Les vents dominants balayant le site vont du sud-ouest vers le nord-est.

La zone de projet appartient aux bassins versants de la Lys, de la Canche et de l'Aa. Les cours d'eau montrent une qualité chimique globalement dégradée à cause de la présence d'hydrocarbures mais de bons voire très bons potentiels écologiques et biologiques. Le premier cours d'eau à proximité des bâtiments passe à 230 mètres à l'Est.

MILIEU NATUREL

Le premier site Natura 2000 à proximité de la zone de projet se situe à environ 5 km du parcellaire d'épandage et à 9 km des bâtiments V1 et V2. Il s'agit du site des « Landes, mares et bois acides du plateau de Sorrus/Saint-Josse, prairies alluviales et bois tourbeux en aval de Montreuil (62) ».

Certains îlots d'épandage sont inclus partiellement ou totalement dans des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II. Ce sont au total seize ZNIEFF qui sont recensées.

Seules des espèces appartenant à la biodiversité ordinaire ont été observées à proximité des bâtiments. Le parcellaire d'épandage s'inscrit dans un territoire qui abrite 24 espèces animales répertoriées sur les listes rouges nationales correspondantes et 41 espèces végétales de la liste rouge de la flore vasculaire du Nord-Pas-de-Calais.

La zone de projet est majoritairement couverte d'habitats naturels à intérêt patrimonial secondaire : quelques îlots prairiaux montrent cependant des caractéristiques remarquables. Aucune zone humide d'intérêt n'est recensée.

MILIEU HUMAIN

La zone de projet comporte essentiellement des communes rurales à la démographique plutôt stable sur ces cinq dernières années. La population vit essentiellement du commerce et de l'agriculture. Le taux d'activité moyen s'élève à 73 %. Les exploitations agricoles du territoire ont plutôt tendance à diminuer depuis 1988.

Les communes concernées par l'enquête publique disposent de 13 établissements scolaires mais d'aucune infrastructure de santé sur leur territoire. Elles sont desservies par des routes communales et départementales, par le réseau ferroviaire via l'offre TER et par un réseau de cars régionaux.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Les bâtiments et le parcellaire d'épandage sont à cheval sur trois grands ensembles paysagers, majoritairement des plateaux agricoles calcaires avec un maillage villageois assez fin. Le territoire possède quelques églises classées monuments historiques et un site inscrit sur la commune d'Alette. L'offre d'hébergement est relativement étoffée : on compte 17 établissements, dont des hôtels, gîtes et camping. Quatre sentiers de randonnée traversent la zone de projet, praticables à pied ou à cheval.

La gestion des eaux usées de la commune de Sempy est assurée en régie par la Communauté de Communes des 7 Vallées. L'eau potable est y gérée en affermage par le Syndicat Intercommunal de la région de Brimeux. Deux captages d'alimentation en eau potable sont recensés à proximité du parcellaire d'épandage. Les déchets sont collectés par la communauté de communes et par l'intermédiaire de deux déchetteries communales.

La qualité de l'air de la région est conforme à la réglementation pour les polluants mesurés, soit l'ozone, les PM10 et PM2,5. La zone de projet ne présente pas de servitudes de la DGAC ou de l'armée. Douze Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont listées, dont une sur la commune de Sempy. Ces ICPE concernent majoritairement des exploitations agricoles et des parcs éoliens soumis à autorisation.

Il n'existe pas de transport de matières dangereuses à proximité des bâtiments. La commune de Sempy est soumise à un risque inondation plutôt modéré. Le risque sismique est faible. Aucun site BASIAS ni BASOL ne sont recensés sur la commune.

DOCUMENTS D'ORIENTATION DU TERRITOIRE

Les projets de construction sur la commune de Sempy sont encadrés par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), la carte communale ayant été invalidée.

La zone de projet est par ailleurs classée « zone vulnérable nitrates » au titre de la Directive Nitrates. Elle est donc soumise aux prescriptions des Plans d'Actions National et Régional liée à l'application de cette directive.

La zone de projet est également incluse dans le bassin hydrographique Artois-Picardie, et soumis à ce titre aux orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie.

Les communes concernées par le projet sont aussi couvertes par des Schémas d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) qui déclinent les prescriptions du SDAGE à une échelle plus locale : il s'agit ici du SAGE de la Canche, du SAGE de la Lys et du SAGE de l'Audomarois.

Les communes de Beaurainville et Marenla, portant quelques parcelles d'épandage mises à disposition, sont enfin concernées par le zonage du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) de la Canche.

La compatibilité du projet avec ces différents documents d'orientation du territoire est avérée.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Impacts du projet sur l'environnement

Les impacts du projet de construction du nouveau bâtiment sont de nature temporaire (phase de chantier) et permanent. L'évaluation de ces impacts est faite à partir de l'état initial décrit précédemment.

IMPACTS ATTENDUS

Impacts temporaires

Les impacts temporaires du projet sont synthétisés et explicités dans le tableau ci-dessous.

Synthèse des impacts permanents du projet de construction du nouveau bâtiment de la SARL Mavime

Composante		Impacts temporaires		
		Intitulé	Evaluation	Justification
Milieu physique	Sols	Pollution par renversement accidentel d'huiles ou d'hydrocarbures	Faible	Stocks limités et placés sur rétention
	Eaux souterraines			
	Eaux superficielles	Augmentation du taux de MES suite au décapage du terrain	Faible	Pas de cours d'eau à proximité immédiate du site et tamponnage par les surfaces agricoles majoritaires alentours
		Pollution par renversement accidentel d'huiles ou d'hydrocarbures		
Milieu naturel	Faune	Dérangement de la faune par les vibrations et bruits des engins de chantier	Faible	Pas de périmètre de protection d'espaces naturels à proximité Biodiversité ordinaire
Milieu humain	Qualité de l'air	Gênes causées par les émissions de gaz et de poussières des engins de chantier	Faible	Taille du chantier très réduite
	Bruit	Gênes causées par le bruit des engins de chantier	Faible	Eloignement relatif des habitations Heures de travail ouvrées

L'impact de la phase travaux est globalement limité, notamment en raison de l'éloignement relatif des habitations et des milieux naturels sensibles par rapport au site.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Impacts permanents

Les impacts permanents du projet sont synthétisés et explicités dans le tableau ci-dessous.

Synthèse des impacts permanents du projet de construction du nouveau bâtiment de la SARL Mavime

Composante		Impacts permanents		
		Intitulé	Evaluation	Justification
Milieu physique	Géologie	Modification du substrat liée aux travaux de terrassement	Faible	Bâtiments situés sur des formations géologiques communes
	Hydrogéologie	Pollution des eaux souterraines par écoulement des jus de fumiers, de produits chimiques ou d'huiles	Faible	Quantités limitées et stockage approprié Faible temps de station des véhicules sur place
	Pédologie	Perte de sol suite aux travaux de terrassement	Faible	Bâtiments situés sur des sols à caractéristiques communes
	Climat	Dégradation par émissions de gaz à effet de serre	Faible	Emissions très inférieures aux valeurs-seuils de déclaration des émissions polluantes
	Qualité des eaux	Pollution des eaux souterraines par écoulement des jus, eaux souillées ou fuites de produits	Faible	Fosse toutes eaux Prairie tampon en cas d'épisode de pollution ponctuelle
		Lessivage d'azote vers le réseau superficiel lors d'épisodes pluvieux après épandage	Faible	Plan d'épandage conforme au 4ème plan d'action Nitrates pour la protection de la ressource en eau
Milieu naturel	Faune	Destruction de sites de chasse, de repos et de reproduction Dérangement causé par le fonctionnement de l'élevage	Faible	Zones en cultures peu attractives Pas d'espèces protégées à proximité du site Activité d'élevage et d'épandage préexistantes
	Flore	Destruction d'espèces protégées	Faible	Terres agricoles peu favorables à la diversité floristique
	Habitats	Maintien d'habitats prairiaux à enjeu patrimonial fort	Faible	Pas ou peu d'épandage sur prairie Gestion raisonnée de la fertilisation
	Continuités écologiques			
	Zones humides	Lessivage d'azote vers le réseau superficiel lors d'épisodes pluvieux après épandage	Faible	Plan d'épandage conforme au 4ème plan d'action Nitrates pour la protection de la ressource en eau
Milieu humain	Occupation du sol	Imperméabilisation de 2 000 m² de surfaces agricoles	Faible	Parcelle appartenant à l'exploitante Imperméabilisation temporaire (sol en craie)
	Contexte économique	Sécurisation de l'installation des fils	Positif	Maintien d'une activité agricole sur la commune Mobilisation de prestataires locaux
	Gestion des eaux	Pas de raccordement au réseau d'eaux usées Lessivage d'azote vers les captages lors d'épisodes pluvieux après épandage	Faible	Aucune parcelle incluse dans un périmètre de protection de captage.
	Equipements, services, tourisme	Nuisances olfactives pour les populations à proximité	Faible	Eloignement relatif de l'école la plus proche (780 m) Plan d'épandage à exclusions relatives aux habitations
	Sites et paysages	Pollution visuelle engendrée par des constructions dans un paysage relativement plat	Moyen	Topographie favorable cachant une grande partie du site Aménagements paysagers : merlon végétalisé, haie à essences locales

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Composante		Impacts permanents		
		Intitulé	Evaluation	Justification
	Qualité de l'air	Dégradation par émissions de gaz à effet de serre	Faible	Emissions très inférieures aux valeurs-seuils de déclaration des émissions polluantes
	Bruits et vibrations	Nuisances sonores pour les populations à proximité	Faible	Niveaux sonores conformes aux exigences réglementaires
	Odeurs	Nuisances olfactives pour les populations à proximité	Faible	Dispersion des odeurs n'atteignant pas les habitations à proximité du site
	Risques technologiques	Reclassification des aléas naturels et technologiques	Nul	Pas de reclassification

L'impact du projet de construction est globalement faible sur l'ensemble des composantes du milieu puisqu'il se situe à proximité du bâtiment existant dans une zone peu riche en éléments remarquables. La fertilisation raisonnée régie par un plan d'épandage conforme aux prescriptions de la Directive Nitrates permet de limiter l'impact des activités d'épandage sur le milieu naturel.

EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE (ERS)

L'évaluation des risques sanitaires (ERS) menée spécifiquement dans le cadre de cette étude d'impact a conclu à une absence de danger sanitaire pour les populations vivant à proximité de la zone de projet.

INCIDENCES NEGATIVES NOTABLES

La description des impacts temporaires et permanents du projet de construction du nouveau bâtiment montre qu'il n'y a pas d'incidences négatives notables du projet sur l'environnement.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet de construction du nouveau bâtiment est analysée dans le tableau ci-dessous.

Comparaison de l'évolution de l'environnement avec ou sans mise en œuvre du projet de construction du nouveau bâtiment de la SARL Mavime

Composante du milieu		Scénario de référence	Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet
Milieu physique	Géologie	Perte de substrats issus de formations géologiques communes suite aux travaux de terrassement	Aucune perte de substrat
	Hydrogéologie	Faibles risques de pollution par écoulement des jus de fumiers, de produits chimiques ou d'huiles	Environnement soumis aux mêmes risques par la présence du bâtiment V1
	Pédologie	Perte de sols à caractéristiques communes suite aux travaux de terrassement	Aucune perte de sol
		Faibles risques de pollution par écoulement des jus de fumiers, de produits chimiques ou d'huiles et carburants	Environnement soumis aux mêmes risques par la présence du bâtiment V1 et du stockage de fumier à l'emplacement du bâtiment V2
	Climat	Dégradation par émissions de gaz à effet de serre	Emissions atmosphériques préexistantes en provenance du bâtiment V1.
	Qualité des eaux	Faibles risques de pollution par écoulement des jus de fumier, de produits chimiques ou d'huiles	Environnement soumis aux mêmes risques par la présence du bâtiment V1 et du stockage de fumier à l'emplacement du bâtiment V2
		Phénomènes de lessivage d'azote lors d'épisodes pluvieux	Environnement soumis aux mêmes risques car activité d'épandage préexistante
Milieu naturel	Faune	Destruction d'un éventuel site de chasse pour la biodiversité ordinaire, quoique peu attractif vu la nature agricole du terrain	Site de chasse potentiel maintenu, quoique peu attractif vu la nature agricole du terrain
	Flore	Destruction de quelques espèces végétales communes à proximité des cultures	Maintien de ces espèces végétales communes
	Habitats	Uniformisation potentielle de milieux d'intérêt patrimonial fort, quoique peu importants dans la zone de projet	Environnement soumis aux mêmes risques car activité d'épandage préexistante
	Continuités écologiques		
	Zones humides	Phénomènes de lessivage d'azote lors d'épisodes pluvieux	Environnement soumis aux mêmes risques car activité d'épandage préexistante
Milieu humain	Occupation du sol	Imperméabilisation temporaire de 2 000 m2 de surface agricole	Maintien de la surface pour stockage de fumier
	Contexte économique	Sécurisation accrue de l'installation des fils	Installation d'un des fils sur une autre commune
	Gestion des eaux	Aucun raccordement au réseau existant	-

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Composante du milieu		Scénario de référence	Evolution probable de l'environnement sans mise en œuvre du projet
	Equipements, services, tourisme	Nuisances olfactives et visuelles potentielles	Environnement soumis aux mêmes risques car nuisances olfactives et visuelles potentiellement préexistantes
	Sites et paysages	Pollution visuelle engendrée par des constructions dans un paysage relativement vallonné	Pollution visuelle moindre mais existante
	Qualité de l'air	Dégradation par émissions de gaz à effet de serre	Emissions atmosphériques préexistantes en provenance du bâtiment V1.
	Bruits et vibrations	Nuisances sonores potentielles	Environnement soumis aux mêmes risques car nuisances sonores potentiellement préexistantes
	Odeurs	Nuisances olfactives potentielles	Environnement soumis aux mêmes risques car nuisances olfactives potentiellement préexistantes
	Risques technologiques	Pas de reclassement des aléas de risques	Même évolution

Le projet de construction se situe sur un terrain à vocation agricole utilisé uniquement pour le stockage de fumier. Aucune espèce animale et végétale hors biodiversité ordinaire n'a été constatée à proximité. En l'absence de projet, l'activité de stockage aurait probablement continué : le milieu ne serait pas plus propice au développement d'habitats remarquables et espèces inféodées par rapport à l'état initial.

Les pratiques d'épandage avaient déjà cours sur le parcellaire avant le projet de construction. L'augmentation de la production de fumier n'a pas d'incidence notable sur l'environnement, puisque ce fumier est géré selon un plan d'épandage conforme aux prescriptions de la Directive Nitrates pour la protection de la ressource en eau. L'évolution de l'environnement du projet aurait été sensiblement la même.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Mesures prises pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet sur l'environnement

SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES

Le nouveau bâtiment est construit dans le prolongement direct du bâtiment existant. La parcelle est actuellement exploitée uniquement pour le stockage de fumier de volailles. La construction ne pénalise donc pas une production agricole proprement dite. Le site est également assez éloigné des périmètres de protection de la faune et de la flore identifiés dans l'état initial.

L'emplacement à proximité d'un bâtiment existant permet de grouper les livraisons d'aliments, d'animaux ou les visites des exploitants et du vétérinaire et limiter les émissions de gaz à effet de serre par rapport à un site éloigné.

Les habitations les plus proches du nouveau bâtiment sont situées dans un rayon de 160 à 380 mètres. Les habitations au Sud sont protégées par un talus important qui masque la vue et limitent fortement les émanations acoustiques et olfactives.

Les activités d'épandage sont régies par un plan d'épandage qui contient des exclusions relatives aux habitations les plus proches pour réduire au maximum les risques de nuisances.

Le site envisagé possède donc de gros avantages sur le plan environnemental et pour la protection des populations alentours. Aucun autre site n'a donc été envisagé pour la construction du nouveau bâtiment.

MESURES PRISES POUR REDUIRE LES EFFETS TEMPORAIRES DU PROJET

Les mesures suivantes seront prises par le maître d'œuvre pour réduire les impacts et nuisances induits par le chantier.

- Les engins de chantier seront conformes aux normes de bruit et d'émissions actuelles ;
- Les engins de chantier seront stationnés dans des zones limitant la diffusion de polluants dans le sol et les eaux de surface en cas de fuite ou déversement accidentels,
- Le lieu de stockage des huiles et carburants est étanche, sur rétention et positionné le plus loin possible des eaux de surface à proximité,
- Les travaux de terrassement sont réalisés préférentiellement hors période de pluie pour limiter la charge en matières en suspension des réseaux voisins. En période sèche, les emprises du chantier peuvent être arrosées pour éviter l'envol de poussières,
- Les déchets générés sont stockés de telle sorte à limiter les risques de pollution accidentelle de la ressource en eau et des sols et sont évacués par des filières adaptées.

En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, la mairie et le Service Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles seront avertis dans les plus brefs délais.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

MESURES PRISES POUR REDUIRE LES EFFETS PERMANENTS DU PROJET

L'analyse des effets du projet effectuée au paragraphe **Impacts du projet sur l'environnement** montre que le projet a un impact globalement faible sur l'environnement et qu'il n'existe pas d'impact significatif qui nécessite la prise de mesures compensatoires.

Réduction des émissions du site

- *Eaux*

Les aménagements effectués dans le cadre de ce projet pour la gestion des eaux pluviales (fossé d'infiltration) et des eaux issues des lavabos (fosse de 5 m³) évitent tout rejet direct des eaux du site vers le milieu naturel.

Les équipements comme le nettoyeur haute-pression et les pipettes d'abreuvement limitent le gaspillage d'eau.

De manière plus générale, les consommations d'eau du site de la SARL Mavime sont réduites au maximum. Des compteurs d'eau présents dans chacun des bâtiments permettent de contrôler les prélèvements et de détecter rapidement une éventuelle fuite d'eau. Toute fuite est immédiatement réparée.

- *Emissions atmosphériques*

L'alimentation des volailles est adaptée tout au long du cycle de production afin de coller au plus près des besoins des animaux et ainsi limiter leurs excrétions qui peuvent émettre des gaz dans l'atmosphère.

L'isolation adéquate des bâtiments et la bonne gestion de la ventilation et du chauffage diminuent de fait les émissions de gaz à effet de serre. Les équipements ont été choisis pour leur rapport efficacité/consommation énergétique.

L'épandage des effluents au champ se fait avec enfouissement des matières dans les 12 heures, conformément aux prescriptions des Meilleures Techniques Disponibles. Ce procédé permet de réduire les émissions ammoniacales imputables à cette activité entre 60 et 70 %.

- *Déchets*

Les déchets sont triés et stockés dans des contenants différents et adaptés à leur nature et leur dangerosité. L'élimination se fait également par une filière adaptée.

Réduction des risques de fuite sur site

La SARL Mavime gère des produits et effluents qui peuvent être à l'origine d'une pollution ponctuelle en cas de fuite accidentelle.

Les eaux issues des lavabos sont stockées dans une fosse toutes eaux dont l'étanchéité est régulièrement contrôlée pour prévenir tout risque de fuite.

Les produits chimiques employés sur site sont stockés de manière appropriée dans les sas techniques des deux bâtiments.

Le fumier de volailles sorti des bâtiments après chaque départ de bandes est stocké au champ directement sur les îlots d'épandage. Le fumier ne reste pas stocké plus de neuf mois consécutifs au même endroit. Le retour sur un même emplacement ne se fera pas avant un délai de trois ans.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Réduction des nuisances pour les tiers

- *Nuisances sonores*

L'étude acoustique menée dans le cadre de l'étude d'impact montre que la construction du nouveau bâtiment n'augmentera pas significativement les nuisances sonores pour les habitations à proximité en phase de fonctionnement. Les niveaux sonores obtenus sont en effet assez inférieurs aux valeurs-seuils de la réglementation.

- *Vibrations*

Les vibrations imputables à l'activité de la SARL Mavime sont essentiellement dues aux passages de véhicules de livraison des fournitures et d'enlèvement des animaux ainsi que les engins d'épandage. Ces véhicules circulent préférentiellement de jour et selon des itinéraires passant devant le moins d'habitations possible.

- *Nuisances olfactives*

Les bâtiments sont maintenus en parfait état d'entretien et sont régulièrement lavés et curés après départ d'animaux.

L'alimentation multi-phase limite les excrétions animales et de fait diminue les composés odorants sur site.

Les fumiers sont stockés au champ orientés de façon à éviter le rabattement des odeurs vers les habitations par les vents dominants.

L'épandage des fumiers est interdit à moins de 50 mètres des habitations. Les fumiers sont enfouis dans les 12 heures comme prescrit par les Meilleures Techniques Disponibles, ce qui permet de limiter les odeurs dues aux émissions d'ammoniac.

Insertion paysagère du bâtiment

Une notice d'intégration paysagère a été réalisée conjointement au permis de construire du nouveau bâtiment.

La topographie de la zone de projet a été exploitée au mieux pour fondre le nouveau bâtiment dans le paysage.

Une butte végétalisée portant une haie arbustive fournie courant tout le long de la limite Sud de la parcelle rend les bâtiments quasiment invisibles depuis le groupement d'habitations individuelles au Sud et depuis la route départementale D152 dans ce secteur.

Les bâtiments sont également masqués par une haie de peupliers conséquente à proximité du chemin passant à 180 m de la limite Est de la parcelle.

Le nouveau bâtiment se situe dans le prolongement immédiat du bâtiment existant, formant ainsi une seule entité visuelle par rapport à un bâtiment seul. Il n'est donc pas visible depuis l'entrée du site sur la limite Ouest de la parcelle.

La construction du nouveau bâtiment s'accompagne de la création d'une haie courant le long de la façade Nord en limite de parcelle. Le vis-à-vis est ainsi atténué pour les structures à proximité.

Respect des Meilleures Techniques Disponibles

La SARL Mavime s'engage à avoir recours aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) sur son exploitation. Ces mesures ont été conçues notamment pour limiter l'impact d'une exploitation avicole sur son environnement proche.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Chapitre 2 : Etude de dangers

AVANT-PROPOS

La réalisation d'une étude de dangers lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée est prévue à l'*article L.181-25 du Code de l'Environnement*.

Cette étude a pour objectif de justifier que le projet permet d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation.

METHODOLOGIE

Démarche générale

La méthodologie de réalisation de l'étude de dangers est précisée par l'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

Les dangers et causes d'accidents qui peuvent potentiellement survenir sur l'exploitation sont identifiés et recensés de manière exhaustive. Ces dangers peuvent être d'origine interne ou externe.

L'analyse préliminaire des risques permet de déterminer les risques d'un dysfonctionnement susceptible d'entraîner des événements type incendie, explosion, émissions toxiques et pollutions et les effets de leur occurrence sur l'environnement. Trois critères sont à prendre en compte : il s'agit de la probabilité, de la gravité et de la cinétique. Le croisement de ces données permet d'aboutir à un niveau de classement du risque final.

Tout risque jugé inacceptable ou acceptable mais nécessitant des mesures de maîtrise du risque conséquentes fait l'objet d'une analyse détaillée des risques. Des mesures complémentaires de maîtrise des risques sont ensuite proposées pour assurer un niveau de risque global acceptable sur l'exploitation.

Evaluation des critères

- *Probabilité*

La probabilité de survenue d'un évènement est estimée par la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux. Le calcul s'appuie sur les données d'accidentologie mises à disposition par le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Cette base de données recense plus de 45 000 accidents survenus en France ou à l'étranger qui ont ou auraient pu porter atteinte à la santé, la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement.

- *Gravité*

Le critère de gravité apprécie les conséquences humaines des phénomènes dangereux et accidents potentiels identifiés préalablement.

L'annexe III de l'*arrêté du 29 septembre 2005* définit cinq classes de gravité reprises dans le tableau qui suit.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Classes de gravité des phénomènes dangereux retenues pour l'analyse des risques associés à l'exploitation de la SARL Mavime

Niveau de gravité		Conséquences
1	Modéré	Impact faible sur le site - Pas d'impact hors site
2	Sérieux	Impact modéré sur le site – Pas d'impact hors site
3	Important	Impact fort sur le site – Impact dont les effets peuvent sortir des limites du site mais sans risque pour le voisinage et/ou pour l'environnement
4	Catastrophique	Impact fort sur le site – Impact dont les effets peuvent sortir des limites du site et créent un risque modéré pour le voisinage et/ou pour l'environnement
5	Désastreux	Impact fort sur le site – Impact dont les effets peuvent sortir des limites du site et créent un risque fort pour le voisinage et/ou pour l'environnement

- *Cinétique*

L'évaluation de la cinétique permet de déterminer la pertinence des mesures de sécurité prévues.

L'échelle relative au critère est détaillée dans le tableau ci-dessous.

Classes de cinétique des phénomènes dangereux retenues pour l'analyse des risques associés à l'exploitation de la SARL Mavime

Critères de cotation du développement maximal complet	Cotation
Très rapide (de l'ordre de la seconde ou inférieur)	5
Rapide (de l'ordre de la minute)	4
Semi lent (de l'ordre de l'heure)	3
Lent (de l'ordre de la journée)	2
Très lent (de l'ordre de la semaine ou plus)	1

Grille de décision finale

La criticité d'un risque est évaluée en combinant les critères de probabilité et de gravité détaillés précédemment.

Quatre niveaux de classement ont été retenus.

- Risque acceptable ne nécessitant pas de mesures particulières
- Risque acceptable nécessitant des mesures de maîtrise du risque
- Risque acceptable nécessitant des mesures de maîtrise du risque (5 risques de ce type équivalent à un risque inacceptable)
- Risque inacceptable

La grille de décision finale est présentée dans le tableau qui suit.

Grille de décision retenue pour l'analyse préliminaire des risques associés à la SARL Mavime

Probabilité / Gravité	E (Evènement possible mais extrêmement peu probable)	D (Evènement très improbable)	C (Evènement improbable)	B (Evènement probable)	A (Evènement courant)
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux					
Modéré					

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

MESURES DE MAITRISE DES RISQUES DEJA EN PLACE SUR SITE

Mesures générales

L'exploitation du site se fait sous la surveillance directe ou indirecte des associés de la SARL Mavime qui sont spécifiquement formés aux questions d'environnement et de sécurité.

Les associés se forment régulièrement sur les questions de sécurité incendie pour se familiariser avec les moyens d'alerte et d'évacuation conformément aux prescriptions du Code du Travail.

La SARL Mavime met par ailleurs en place des actions de maintenance préventive et de vérification périodique des bâtiments et équipements de sécurité.

Mesures par équipement

- *Bâtiments*

Les bâtiments sont construits et isolés avec des matériaux qui présentent une contribution au feu acceptable.

Les bâtiments sont par ailleurs séparés par une distance de près de 10 mètres, réduisant ainsi le risque de propagation de l'incendie.

- *Stockages*

La fosse de récupération des eaux des lavabos est étanche et contrôlée régulièrement afin de détecter toute fuite éventuelle.

Les cuves de stockage du GPL sont équipées d'une double paroi. Des produits absorbants sont laissés à disposition à proximité pour étancher de petites fuites. Les cuves sont contrôlées annuellement par un organisme agréé conformément à l'article R.512-57 du Code de l'Environnement.

La capacité des silos de stockage des aliments est plutôt faible et adaptée au plus près des besoins. L'envol de poussières est donc limité, ainsi que le risque incendie qui en découle.

Les produits chimiques utilisés sur site (produits désinfectants, produits de lutte contre les nuisibles) sont stockés dans les sas sanitaires afin de limiter le risque de pollution en cas d'écoulement intempestif.

Les déchets produits par le site sont stockés de manière appropriée selon leur nature et leur dangerosité. Ils sont collectés puis éliminés par des filières adaptées.

- *Installation électrique*

Les installations électriques sont conformes aux normes NFC15-100 et aux prescriptions de l'article R.4227-21 du Code du Travail.

Gestion du risque incendie

Les bâtiments sont équipés d'extincteurs qui font l'objet de vérifications périodiques conformément à la réglementation en vigueur.

Des dispositifs complémentaires d'alarme, de coupure générale d'électricité et de vannes de barrage gaz sont également installés sur site.

Un poteau incendie est présent de l'autre côté de la rue de l'Eglise à 150 mètres du bâtiment existant et à 300 mètres du nouveau bâtiment. Le débit délivré par la borne est conforme aux normes NFS62-200 et NFS61-213, soit 60 m^3/h sous 1 bar de pression dynamique.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

Une réserve incendie supplémentaire est implantée à 348 mètres au nord-ouest du bâtiment existant et à 432 mètres du nouveau bâtiment.

Ces dispositifs de défense externe sont suffisants pour assurer la protection du bâtiment existant, conformément aux prescriptions de l'*arrêté du 27 décembre 2013*. Une réserve supplémentaire de 120 m³ est construite du site pour couvrir le risque incendie lié au nouveau bâtiment.

ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

Résultats bruts

L'analyse porte sur les dangers et causes d'accident les plus significatifs recensés sur l'exploitation de la SARL Mavime.

Analyse préliminaire des risques associés à l'exploitation de la SARL Mavime

N°	Unité	Evènement redouté	Causes possibles	Effets	Mesures de maîtrise des risques	P	G	Ci	Cr
1	Bâtiments d'élevage	Incendie	Défaut des systèmes de ventilation et/ou de chauffage Court-circuit électrique Malveillance	Effets thermiques Destructions matérielles Effets létaux pour les hommes et animaux	Prévention Contrôle et maintenance réguliers des équipements Formation sécurité des associés Protection Réserve incendie	C	Sérieux	3	
2	Bâtiments d'élevage	Explosion	Défaut des systèmes de ventilation et/ou de chauffage Fuite de gaz	Effets thermiques Surpression	Prévention Contrôle et maintenance réguliers des équipements Formation sécurité des associés	D	Sérieux	4	
3	Silos de stockage des aliments	Incendie	Emissions de poussières combustibles à proximité d'une source de chaleur	Effets thermiques Destructions matérielles	Prévention Dimensionnement des silos au plus près des besoins Contrôle et maintenance réguliers des équipements Formation sécurité des associés Protection Réserve incendie	C	Sérieux	3	
4	Silos de stockage des aliments	Explosion	Emissions de poussières combustibles à proximité d'une source de chaleur en concentration explosive	Effets thermiques Surpression	Prévention Dimensionnement des silos au plus près des besoins Contrôle et maintenance réguliers des équipements	E	Sérieux	4	
5	Groupes électrogènes	Explosion	Echauffement du matériel lors d'un incendie à proximité	Surpression Destructions matérielles	Prévention Contrôle et maintenance réguliers des équipements Formation sécurité des associés	E	Sérieux	4	

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr

N°	Unité	Evènement redouté	Causes possibles	Effets	Mesures de maîtrise des risques	P	G	Ci	Cr
6	Cuves de stockage de GPL	Pollution des sols et des eaux suite à une fuite accidentelle	Défaut ou rupture des cuves Erreur humaine Acte de malveillance	Effets toxiques	Prévention Contrôle et maintenance réguliers des équipements Cuves double paroi	E	Modéré	2	
7	Cuves de stockage de GPL	Explosions type UVCE ou BLEVE	Echauffement du matériel lors d'un incendie à proximité	Effets thermiques Surpression Destructions matérielles	Prévention Contrôle et maintenance réguliers des équipements	E	Sérieux	4	
8	Fosse de stockage des eaux de lavabos	Pollution des sols et des eaux suite à une fuite accidentelle	Défaut d'étanchéité Usure	Pollutions des sols et des eaux	Prévention Contrôle et maintenance réguliers des équipements	E	Modéré	2	
9	Véhicules circulant sur site	Pollution des sols et des eaux suite à une fuite accidentelle	Usure des pièces Défaillance mécanique	Pollutions des sols et des eaux	Prévention Contrôle et maintenance réguliers des véhicules	E	Modéré	2	
10	Véhicules circulant sur site	Incendie	Inflammation du carburant	Effets thermiques Surpression	Prévention Contrôle et maintenance réguliers des véhicules	E	Sérieux	4	

Légende
P Probabilité G Gravité Ci Cinétique Cr Criticité

Synthèse

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des événements dangereux potentiels et les risques associés sur l'exploitation de la SARL Mavime.

Synthèse des résultats de l'analyse des risques associés à l'exploitation de la SARL Mavime

Probabilité / Gravité	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux	4 – 5 – 7	2	1 – 3		
Modéré	6 – 8 – 9 - 10				

Aucun risque n'est considéré comme inacceptable ou nécessitant des mesures de maîtrise des risques complémentaires au regard de l'analyse préliminaire des risques.

CONCLUSIONS

L'analyse préliminaire des risques montre qu'il n'existe pas de risque nécessitant la réalisation d'une analyse détaillée des risques sur l'exploitation de la SARL Mavime. Les mesures de maîtrise des risques déjà prises sur l'exploitation sont jugées suffisantes et ne nécessitent pas de prise de mesures complémentaires.

EURL AU CAPITAL DE 10 000 € - RCS Mâcon - SIRET : 502 425 986 00036 - APE 7490B
Agence Nord : 46, rue de la Plaine – 59780 Camphin en Pévèle
Agence Sud-Est : 170 Rue Branly – 71 000 Mâcon - Tél 03.85.38.57.35 - Fax 09.70.62.62.39 - www.studeis.fr